

terre et je voudrais à ce sujet consigner au compte rendu la lettre que j'ai reçue de M. Frederick W. Pirie de la *F. W. Pirie Company Limited*. Voici cette lettre datée du 5 février 1966:

Sauf erreur, le Parlement étudiera peut-être bientôt un rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et comme vous êtes le représentant de notre circonscription de Victoria-Carleton, j'aimerais vous faire part de mes opinions à ce sujet.

Comme vous le savez, la région de la pomme de terre, dans la province, va de la partie septentrionale du comté d'York jusqu'à Saint-Léonard, situé au nord, dans le comté de Madawaska, en passant par les comtés de Carleton et de Victoria. Autrement dit, le rapport minoritaire (appendice Y) vise les comtés de Victoria et de Carleton, une partie du comté d'York, ainsi que Saint-André et Saint-Léonard, dans le comté de Madawaska.

Si l'on modifie la délimitation de la circonscription de Victoria-Carleton, la meilleure façon de s'y prendre, à mon sens, est celle qui est exposée dans l'appendice Y. Ainsi, la région de la pomme de terre, dont les problèmes ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la province, serait comprise dans une seule circonscription.

Le représentant pourrait alors desservir la région beaucoup mieux et beaucoup plus commodément. Il traiterait en outre de problèmes assez semblables dans toute sa circonscription.

Il nous serait beaucoup plus facile de trouver un bon représentant qui connaisse à fond les problèmes de la région de la pomme de terre, à la culture de laquelle la plupart des habitants de la circonscription se consacrent et doivent leur gagne-pain, que d'en trouver un qui puisse bien représenter à la fois les gens de cette région—ou d'une partie de celle-ci—et les pêcheurs d'un des comtés situés sur la côte, comme celui de Charlotte, ou les habitants d'une autre partie de la province, dont la situation économique et les conditions de vie sont différentes.

J'ai passé toute ma vie dans la région et le conditionnement, la culture et l'exportation de la pomme de terre m'intéressent au plus haut point. Pour ces raisons et à titre de président de la *Potato Shippers Association*, je vous recommande vivement d'étudier les arguments invoqués ci-dessus.

J'ai ensuite une lettre de M. J. Stewart Brooks, député provincial du comté de Victoria. Je voudrais aussi la consigner. Elle m'a été adressée le 24 janvier 1966 et se lit ainsi:

Vu que la Chambre des communes discutera sous peu la question des limites des circonscriptions fédérales, je suis d'avis que certains faits relatifs à celle de Victoria-Carleton devraient être portés à l'attention des députés.

Si mes renseignements sont exacts, le rapport majoritaire de la commission du Nouveau-Brunswick propose que le comté de Victoria et les deux paroisses septentrionales du comté de Carleton, ainsi que le comté de Madawaska, forment une seule circonscription, alors que le reste du comté de Carleton, une faible fraction de plusieurs comtés et tout celui de Charlotte en formeraient une autre.

A mon sens, le rapport minoritaire de la même commission voulait qu'on ajoute aux comtés actuels de Carleton et de Victoria, les paroisses de Saint-Léonard et de Saint-André au nord, de même qu'une petite région du comté d'York au sud.

[L'hon. M. Flemming.]

Le rapport minoritaire serait beaucoup plus acceptable, à mon avis, pour la simple raison que la circonscription se composerait entièrement d'une région agricole, où se concentre presque toute la culture de la pomme de terre dans l'Est du Canada; les problèmes de la circonscription auraient donc la même importance pour tous les résidents. Les paroisses de Saint-Léonard et de Saint-André ont demandé au gouvernement provincial de modifier les limites des comtés de Madawaska et de Victoria afin que cette zone devienne une partie du comté de Victoria en ce qui concerne les services régionaux; Grand-Falls, situé au centre des services dispensés par l'hôpital et les écoles, est aussi le centre d'expédition de la région.

Le rapport majoritaire de la commission de délimitation entraînerait la division de la région agricole où la culture de la pomme de terre est en honneur; la partie septentrionale serait incluse dans le comté de Madawaska, plus industrialisé et comprenant des exploitations forestières et où les intérêts seraient divergents.

La partie méridionale de l'ancienne circonscription de Victoria-Carleton serait comprise dans le comté de Charlotte, où, nous le savons tous, les habitants se livrent surtout à la pêche et à la transformation du poisson et n'auraient rien de commun avec la région où se concentre l'industrie agricole.

Cela rendrait certainement plus difficile au député la représentation qu'il doit assurer et que ses commettants sont en droit d'attendre.

Le rapport minoritaire comporte encore de très grands avantages, trop nombreux pour qu'on puisse tous les mentionner.

J'espère sincèrement que les limites de la circonscription pourront être fixées de manière que la région agricole forme une seule circonscription qui puisse s'exprimer par une seule voix. Toute autre solution n'est certes pas dans l'intérêt bien compris des gens.

Puis, j'ai reçu de M. Porter qui habite Andover, une lettre dont voici la teneur:

J'ai remarqué que, dernièrement, le conseil du comté de Victoria a adopté à l'unanimité, une résolution recommandant que l'on donne suite au rapport minoritaire de M. le juge Anglin dans la délimitation des nouvelles circonscriptions électorales; la région productrice de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, la paroisse de Carleton-Victoria, les deux paroisses de Madawaska et les trois paroisses d'York resteraient ainsi groupées.

Vous conviendrez, je pense, que c'est certainement préférable à l'anomalie de Carleton-Charlotte que propose le rapport majoritaire.

C'était un extrait de la lettre de M. Porter. Je ne la lirai pas intégralement. J'ai aussi reçu une lettre de M. Cochrane, conseiller du district de Plaster Rock dans le comté de Victoria. Sa lettre est datée du 28 juillet 1965; il avoue être bien préoccupé, comme tant d'autres, par les nouvelles frontières électorales des circonscriptions fédérales, d'autant plus que Victoria va être séparée de Carleton et associée à Madawaska; c'est une solution peu raisonnable à son avis, étant donné la situation économique de ces diverses paroisses.

Il dit ensuite que le député de Madawaska viendra probablement d'Edmundston et que, en deçà de Saint-Léonard, les attitudes et les intérêts changent nettement. Au-delà de cette